

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): J'y aviserai volontiers, mais étant donné les allégations renfermées dans la question, je ne suis pas sûr qu'elle soit conforme au Règlement. Votre Honneur voudra peut-être rendre une décision à cet égard.

L'hon. M. Churchill: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre refuse de déposer les renseignements donnés à cette conférence de presse, alors je suis bien obligé de lui demander: a-t-il l'intention de tromper la Chambre quant aux réponses qu'il a données aux questions relatives à la défense nationale?

L'hon. M. Hellyer: Certainement pas, monsieur l'Orateur.

LA FERMETURE EN 1968 DE LA BASE CORNWALLIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Défense nationale. Je lui en ai donné préavis. Peut-il confirmer que les officiers et le personnel de la base de Cornwallis ont été informés hier que la base serait fermée en 1968, si on applique le programme actuel de la défense?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): D'après les renseignements que j'ai reçus, le commandant a dit que, de toute façon, la base ne serait pas fermée avant 1968, mais qu'aucune décision n'avait été prise. Il a ajouté que l'affaire serait soumise par l'état-major à l'échelon ministériel pour qu'on y prenne une décision. Sur l'ensemble du regroupement des bases, on ne s'est pas encore prononcé. L'affaire n'a pas été étudiée à l'échelon ministériel. Quand elle le sera et s'il faut fermer certaines bases, on prévoindra en temps utile et on annoncera un programme méthodique de regroupement par étapes conformément à ce que proposent le député et d'autres personnes.

M. Nowlan: J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Lorsque l'étude de regroupement aura clarifié la situation et que les programmes seront établis, je me demande si le ministre tiendra compte du précédent établi par le secrétaire à la Défense des États-Unis et annoncera d'avance la décision au public pour permettre à ceux qui sont défavorisés par la fermeture et par le regroupement de présenter leurs instances?

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur, on peut le faire. Toutefois lorsque les études seront terminées, toutes les données soigneusement examinées, et si un groupement paraît nécessaire en dépit d'évidentes difficultés économiques qu'éprouveront certaines régions, les instances soumises ne changeront pas nécessairement les conclusions de l'étude.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, vu ce qui vient d'être dit, je dois adresser ma question complémentaire au premier ministre. Donnerait-il aux gens des provinces Maritimes, qui retirent actuellement 300 millions de dollars par année des établissements de défense, l'assurance que les réductions qu'entraînera la consolidation des bases laisseront ce montant intact?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous verrons ce que nous pourrons faire à cet égard.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale. Se rappelle-t-il qu'il a donné une assurance assez semblable au sujet de la base de Point Edward, disant que la base ne serait pas fermée, alors qu'elle l'a été très peu de temps après?

[Plus tard]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, voici une question complémentaire à l'adresse du ministre de la Défense nationale au sujet de l'intégration des bases militaires. Vu la réunion qui doit avoir lieu entre les représentants du gouvernement du Manitoba et de la ville de Rivers—à proprement parler, de la partie sud-ouest du Manitoba—les renseignements présentés à cette réunion seront-ils pris en considération lorsqu'on prendra des décisions au sujet de la base de Rivers?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le ministre associé de la Défense nationale rencontrera les représentants le 28 de ce mois, si je ne me trompe pas et, sans aucun doute, tous les facteurs mis en avant par la délégation à ce moment-là seront pris en considération.

LES POSTES

L'ÉLIMINATION POSSIBLE DES ARMOIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au